



Surface de la parcelle ha

Récolte par le vendeur

Mode de production Conventiennel/PER BIO

Récolte par l'acheteur

Détermination de la quantité

● Quantité récoltée (plante entière) **a** dt MF

Teneur en MS de la récolte **b** $a \times b / 100 =$ **c** dt MS

Standard Personnalisé

● **x** Facteur de conversion en grains (14% d'humidité) 0,50 **d**

Ce facteur (ALP) aussi appelé « Indice de récolte », détermine la quantité de grains à 14% d'humidité par rapport à la matière sèche plante entière récoltée. Il peut varier en fonction de la densité d'épis par rapport à la plante entière, selon les variétés, l'année, etc. Il s'agit d'une valeur « moyenne » que nous conseillons d'utiliser.

Quantité de grain sec (14% d'humidité) $c \times d =$ **e** dt grain
Soit/ha = e/ha (..... dt grain/ha)

Détermination du prix

● **+** Prix de base en Fr./dt de grain sec (Prix de base 2011: Fr. 36,50/dt) Fr./dt

● **-** Economie des frais de conditionnement sur un maïs à 30% d'humidité, selon tarifs:

- pour une réfaction de poids à l'entrée de 2%
- pour une taxe d'entrée de Fr. 3.-
- pour le séchage d'un maïs à 30% d'humidité

→ Fr. 12.30/dt de grain sec **-** Fr./dt

= Prix net sur qualité commercialisée

x Fr./dt

Montant total

= Fr.

● Déduction de prix en fonction de la teneur en MS de la plante entière

- 70 cts/% de MS inférieur à 30%	30-35% MS sans déduction	- 20 cts/% de MS supérieur à 35%
----------------------------------	--------------------------	----------------------------------

Variation **f**: **-** Fr./dt MS récoltée **f x c** Fr.

● Supplément pour fibres (8 Fr./dt MS) **c x (1 - d) x 8** Fr.

Montant net de la récolte

= Fr.

● Frais de récolte (si récolte par l'acheteur) Fr./ha
(Norme ASETA 2011: Fr. 648.-/ha) **-** Fr.

Montant net de la transaction

= Fr.

Lieu: Date:

Le vendeur: L'acheteur:

Collaboration: ALP, swiss granum



Informations complémentaires

Pesée

Une pesée par type de char, puis compter le nombre de chars.

Si l'on change de parcelle (variété, semis tardif), il serait prudent d'effectuer un nouveau contrôle.

Détermination de la matière sèche

Constituer un échantillon représentatif tous les 1 à 4 chars suivant la quantité et la régularité de la marchandise (variété, date de semis). Pour constituer un échantillon représentatif, prendre 5-6 poignées de marchandise brute à différents endroits du char, ou mieux à la sortie de la machine. Brasser le tout dans un bidon et en extraire environ 0,5 kg qui sera mis dans un sac en plastique bien fermé et mis au frais. Au plus tard le lendemain, l'échantillon sera au laboratoire.

Prendre contact avec un des laboratoires suivants quelques jours avant la récolte :

Agrilogie Grange-Verney	1510 Moudon	☎	021/557 98 98
Fondation rurale interjurassienne	2852 Courtételle	☎	032/420 74 20
Institut agricole de Grangeneuve	1725 Posieux	☎	026/305 55 00
Station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux ALP	1725 Posieux	☎	026/407 71 11
Chambre neuchâteloise d'agriculture et de la viticulture	2053 Cernier	☎	032/889 36 30

Prix de base

Il représente le prix payé aux producteurs de maïs par les coopératives.

Prix indicatif 2011, grain à 14% d'humidité, **PER**: Fr. 36.50/dt

BIO: Fr. 83.-/dt



Le principe de calcul est acquis, mais le prix de base peut changer en fonction du marché.

Base de calcul

